

Conseil Municipal du 25 février 2014

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau Evrard, Sepré, Ms Gros, Lecomte, , Buon, Clément, Esnault, . Faucher Ledru, Merouze (arrivé à 21 h)

Absents excusés : M Aim procuration M. Lecomte, M. Guengard procuration

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé.

1) Compte administratif 2013

M. Gros, adjoint aux finances, présente le bilan du budget général 2013

Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif qui dégage pour l'exercice 2013 un déficit d'investissement de 132 431.31 € et un excédent de fonctionnement de 105 380.79 €.

Soit pour les résultats cumulés avec les exercices précédents : un déficit d'investissement de 161 572.10 € et un excédent de fonctionnement de 286 116.44 € sur lequel, le CM décide d'affecter au budget 2014 : 161 572.10 € pour couvrir le déficit d'investissement. Soit un report d'excédent de fonctionnement de 124 544.34 €

Le conseil approuve le compte de gestion de Mme Gousset, Receveur Municipal dont les résultats sont identiques à la comptabilité communale.

2) Compte administratif 2013 budget assainissement

Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif qui dégage pour l'exercice 2013 un excédent d'investissement de 4 943.00 € et un excédent de fonctionnement de 1 725.81 €

Soit pour les résultats cumulés avec les exercices précédents : un excédent d'investissement de 9 600.00 € et un excédent de fonctionnement de 4 905.22 €.

Le conseil approuve le compte de gestion de Mme Gousset, Receveur Municipal dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité communale

3) Budget primitif 2014

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte le budget 2014 par 12 voix pour et 1 abstention, le budget général, qui s'équilibre en dépenses et recettes :

- pour la section d'investissement à 936 091.10 €
- Pour la section de fonctionnement à 602 758.34 €

Et décide de maintenir la fiscalité communale aux mêmes taux que l'année dernière

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte le budget 2013 par 12 voix pour et 1 abstention, le budget assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes :

- pour la section d'investissement à 11 907.22 €
- Pour la section de fonctionnement à 21 845.00 €

4) Modification des statuts du Syndicat du Dué et du Narais

Mme Drouineau présente les modifications apportées qui consistent surtout à se mettre en conformité avec le CGCT.

Le CM approuve les nouveaux statuts à l'unanimité ;

5) Prêt de la Caisse des dépôts et consignations

Le CM à l'unanimité autorise le Maire à signer le contrat de prêt auprès de la CDC d'un montant de 350 000 € indexé sur le Livret A + 1%, sur 25 ans.

6) Aménagement du bourg

Le point sur les travaux : les trottoirs et la place de l'église sont goudronnés.

M. le Maire indique que les trottoirs et plateaux seront traités en résine de même couleur, afin de bien matérialiser le cheminement des piétons. Toutefois, il propose de laisser les entrées de garage en noir, pour alerter les piétons à rester vigilant à une éventuelle sortie de voiture.

Le conseil autorise le Maire à signer l'avenant n°1 de la maîtrise d'œuvre pour une actualisation des honoraires de 7 291€ HT , pour tenir compte du montant réel de la tranche ferme.

Le conseil valide la proposition d'étude du Cabinet Bourgois pour le parking de la grande rue, d'un montant de 1200 € HT.

La terre végétale pour les fosses des plantations sera prise sur ce terrain.

Le conseil Municipal valide le devis des pépinières Chaviré (49) d'un montant de 993.60 € HT Ainsi que le devis Smurfit d'Aubigné Racan pour le paillage d'un montant de 686.20€ HT.

7) Taxe aménagement des abris de jardin

Le conseil est informé que l'exonération de la TA pour les abris de jardins est indépendante de la décision du conseil général en la matière. Cette question sera revue.

8) Communauté de communes

Les délégués informent le conseil des points débattus

- Débat d'orientation budgétaire
- Mode de gestion des accueils petite enfance
- 25 avril : installation du nouveau conseil communautaire
- Nouvelle Gendarmerie de Connerré

9) Bureau de vote élections municipales

8 h - 10 h 30	R. SEPRÉ	M. BUON	T. FAUCHER
10 h 30 - 13 h	M. LECOMTE	C. DROUINEAU	S. ESNAULT
13 h - 15 h 30	S. LEDRU	C. MEROUZE	N. EVRARD
15 h 30 - 18 h	D. FOUCHÉ	JM GROS	M. PERRICHOT

10) Le conseil valide le nom de « le chemin de Picot » pour l'habitation de M. Boureau

11) M. le Maire confirme que la signature de la transaction de l'immeuble « Blanchard » intervient le 28 février chez Me Adamy

12) M. le Maire remercie les rédacteurs et correcteurs du dernier lutin

La séance est levée à 21 h 58